

DEC121552DR03

Décision portant nomination de M. Etienne Faure aux fonctions de responsable régional de la sécurité des systèmes d'information (RSSI)¹ de la délégation Ile-de-France Est du CNRS

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 10017DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Brice Kerber, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'Information du CNRS (PSSI) du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information du CNRS (RSSIC) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Etienne Faure, IEHC, est nommé responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Ile-de-France Est à compter du 1^{er} mai 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Thiais, le 1^{er} mai 2012

Pour le Président et par délégation,
Le délégué régional

¹ RSS thématique : s'il s'agit d'une nomination au sein d'un Institut ou au sein d'une structure à vocation nationale du CNRS

Décision n° 121564DR04

Décision portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans une unité du CNRS

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° 10A001DSI portant renouvellement de l'unité n° UPR3321 « Laboratoire Aimé Cotton » à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Vu la décision n° 113047INP nommant Monsieur Jean-François ROCH, directeur de l'unité de recherche n° UPR3321, à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

Considérant que M. Christophe SIOUR a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Paris A du CNRS, les 5/6/7 mars et 2/3/4 avril 2012.

Article 1

M. Christophe SIOUR, assistant ingénieur, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité n° UPR3321, à compter du 5 avril 2012.

M. Christophe SIOUR exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Christophe SIOUR est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 5 avril 2012
Le directeur de l'unité
Jean-François ROCH

Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Michèle SAUMON

Décision n° 121562DR04

Décision portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans une unité du CNRS

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° 080025CHIM portant renouvellement de l'unité n° UPS831 « Prévention du risque chimique » à compter du 1^{er} janvier 2009 dont le directeur est Madame Anne-Christine MACHEREY ;

Considérant que M. Fabrizio PARISELLI a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Paris A du CNRS, les 5/6/7 mars et 2/3/4 avril 2012.

Article 1

M. Fabrizio PARISELLI, ingénieur d'études, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité n° UPS831, à compter du 5 avril 2012.

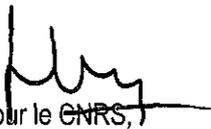
M. Fabrizio PARISELLI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Fabrizio PARISELLI est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 5 avril 2012
Le directeur de l'unité
Anne-Christine MACHEREY


Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Michèle SAUMON





Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

Décision n° 121563DR04

Décision portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans une unité du CNRS

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° 10A001DSI portant renouvellement de l'unité n° UPR3321 « Laboratoire Aimé Cotton » à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Vu la décision n° 113047INP nommant Monsieur Jean-François ROCH, directeur de l'unité de recherche n° UPR3321, à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

Considérant que Mme Sakina BENREZZAK a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Paris A du CNRS, les 5/6/7 mars et 2/3/4 avril 2012.

Article 1

Mme Sakina BENREZZAK, ingénieur de recherche, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité n° UPR3321, à compter du 5 avril 2012.

Mme Sakina BENREZZAK exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Sakina BENREZZAK est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 5 avril 2012
Le directeur de l'unité
Jean-François ROCH

Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Michèle SAUMON